

Une rentrée réussie au CP

La classe de CP est la première année du cycle 2 (CP-CE1-CE2).
Votre enfant grandit et devient de plus en plus autonome ! Il devra trouver sa place au sein de l'école et du groupe classe. Il sera responsable de ses affaires et devra apprendre à gérer son matériel scolaire : ne pas perdre ses crayons ou cahiers, apporter le bon livre au bon moment....

1^{er} jour à l'école élémentaire

La rentrée aura lieu **le jeudi 2 septembre 2021 à 8 h 20**. Parents et élèves seront accueillis dans la cour de l'école. Puis, les élèves suivront leur maitresse en classe.

Les jours suivants, votre enfant entrera seul dans l'école.

Le jour de la rentrée, les élèves viennent avec leur cartable et leur matériel. Les documents de rentrée vous seront transmis le premier jour. Il faudra les compléter rapidement et les rendre à l'enseignante de votre enfant. Une attestation d'assurance scolaire vous sera également demandée.

La sortie de l'école

A l'école élémentaire, les enseignants ne sont pas tenus de remettre les élèves à une personne désignée. Vous êtes responsable de votre enfant dès lors qu'il a passé les portes de l'école.

Les réunions de classe

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année scolaire. Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement et pour communiquer avec l'enseignant.

Le cahier de liaison

C'est l'instrument de communication privilégié entre la famille et l'école. Vous pouvez y noter les demandes diverses à l'attention de l'enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, y trouver les informations utiles diffusées par l'école. Vous devez le consulter tous les jours et signer tous les mots. Votre enfant oubliera peut-être de vous le montrer ! Il doit toujours être remis dans le cartable.

Les absences

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale.
Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de son enfant le jour même par téléphone (01 30 52 71 35) ou par mail avant l'heure d'entrée en classe. Vous devrez ensuite justifier son absence au retour en classe, en complétant un billet d'absence, au milieu du cahier de liaison.

La santé

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf dans le cadre d'un PAI).

L'assurance scolaire

L'assurance scolaire (Responsabilité civile ET Individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les activités scolaires qui dépasseraient les horaires habituels de la classe, sorties scolaires avec nuitée(s).

L'enfant non assuré ne pourra pas participer à une sortie qui risquerait de dépasser le temps scolaire (y compris l'heure du déjeuner).

L'attestation est à remettre à l'enseignant de votre enfant au début de l'année scolaire. En cas d'accident, les parents concernés doivent prévenir eux-mêmes leur assurance dans les 5 jours.

Le matériel scolaire

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école.

Une liste de fournitures vous sera envoyée avant les vacances par mail ; elle sera affichée sur les portes de l'école et apparaîtra également sur le blog de l'école. Il est important de vérifier et compléter ou remplacer régulièrement les fournitures scolaires.

Les activités sportives

Les élèves de CP bénéficieront d'une séance de natation une fois par semaine pendant la moitié de l'année. Ils pratiquent également une ou plusieurs séances de sport hebdomadaires.

Ces activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

Les devoirs

Les apprentissages se font principalement en classe ; les devoirs en CP consistent le plus souvent en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

L'enseignant adapte sa pédagogie à chaque élève en fonction de ses besoins. En cas de difficultés ponctuelles ou durables dans les apprentissages, l'enseignant pourra vous proposer que votre enfant participe à des APC. Il sera alors pris en charge une ou deux fois par semaine, le matin avant la classe. Les APC peuvent aussi être consacrées à des activités en lien avec le projet d'école. Votre accord signé est obligatoire.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Dans d'autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par des enseignants spécialisés ou la psychologue scolaire du RASED. Vous en serez informés.

Vous pouvez également les contacter par téléphone au 01-30- 49- 44- 85 (laisser un message) ou par mail : rased.chevreuse@ac-versailles.fr

Livret d'évaluation (Livret Scolaire Unique LSU).

Le livret d'évaluation de l'élève est distribué aux parents deux fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Les enseignants recevront les familles au cours du premier semestre. Des évaluations sont remises régulièrement aux familles. Merci de les signer.

Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur sera voté au premier Conseil d'école et diffusé aux familles via les cahiers de correspondance. Il est important que chacun le respecte.

Bibliothèque de l'école (emprunt de livres).

Les classes de l'école se rendent une semaine sur deux à la bibliothèque. Celle-ci fonctionne grâce aux parents bénévoles. Si vous avez des disponibilités et souhaitez vous investir, n'hésitez pas à vous faire connaître !

Coopérative scolaire.

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). La participation à la coopérative est facultative et son montant est laissé à la libre appréciation des parents.

L'argent collecté permet notamment de financer des sorties, l'achat de petit matériel, des projets... La coopérative est aussi un outil de solidarité.

La cantine, les études surveillées, le périscolaire

Il s'agit de services municipaux, encadrés par des animateurs. Vous devez inscrire votre enfant sur le Portail Famille de la commune.

Etude surveillée : De 16h30 à 18h, une étude surveillée peut accueillir votre enfant. Elle est encadrée par des animateurs ou des enseignants (un adulte pour 15 élèves). Un temps de récréation est prévu de 16h30 à 17h. Puis un temps est consacré aux devoirs de 17h à 18h.

Représentants des parents élus et Conseil d'École.

En début d'année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'école. Chaque trimestre a lieu un Conseil d'école. Sont présents : la directrice, les enseignant(e)s, un représentant du Maire, les parents élus de chacune des associations ou fédérations de Parents d'élèves. Lors de ce conseil, les points concernant la vie de l'école sont abordés. N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections.

**Je vous souhaite à tous, parents et enfants,
une très belle rentrée au CP !**

Liste du matériel scolaire pour les élèves de CP

Un **cartable** pouvant contenir des cahiers grand format 24 X 32 ainsi que des livres scolaires.

Une trousse contenant :	Matériel stocké dans la classe :
1 crayon à papier	5 crayons à papier
1 taille crayon	1 taille crayon
1 gomme blanche	1 gomme blanche
1 règle plate de 20 cm maximum	
1 paire de ciseaux à bouts ronds	
1 bâton de colle	5 bâtons de colle
1 feutre bleu ardoise	2 feutres ardoise
1 ardoise blanche et un chiffon	
1 stylo bleu effaçable, un rouge et un vert	Recharges pour stylo bleu
1 surligneur	1 surligneur
12 feutres et 12 crayons de couleur (dans une deuxième trousse)	
1 agenda journalier (pas de cahier de textes)	
2 pochettes à élastique format A4	

Prévoir :

- 1 maillot de bain, un bonnet et une serviette pour la piscine dans **un sac à dos**
- 1 paire de baskets propres dans **un sac à dos** pour accrocher au porte-manteau de la classe
 - 2 boîtes de mouchoirs

Important :

- 1 rouleau de papier transparent pour couvrir les manuels et les fichiers à la maison
- Afin de limiter les pertes, il est très fortement conseillé de **marquer tout le matériel de votre enfant.**



Une classe de CP

